

Chercher un hébergement

Se mettre à l'abri

Si vous n'avez ni logement, ni solution temporaire d'hébergement, vous devez appeler vous-même le 115.

Ce service pourra vous proposer une place en foyer d'hébergement ou en hôtel, pour une nuit ou quelques jours. La ligne étant souvent occupée du fait des nombreux appels, il ne faut pas se décourager et persévérer.

Manger, se laver

Des associations peuvent vous proposer un petit déjeuner le matin, l'usage de douches et de sanitaires ou tout simplement un lieu au chaud pour parler.

Par exemple :

- à **Viroflay**, l'**association AEV** accueille les personnes les plus démunies tous les matins (sauf le dimanche), de 8h-11h (8h-10h jours fériés et vacances scolaires) dans le pavillon du Jardinier du Parc de Bon Repos, chemin du Cordon (angle de la rue Rémont). Possibilité de douche et de petit déjeuner.
- à **Versailles**, possibilité de prendre une douche au service hygiène de la ville les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30. Le service est situé à côté de la piscine de Montbauron.

Recevoir son courrier

La domiciliation auprès d'une association ou d'un CCAS vous permet d'avoir une adresse où recevoir votre courrier et à partir de laquelle réaliser vos démarches administratives.

Première étape : faire une demande de domiciliation (un récépissé vous est remis, ainsi qu'une date de rendez-vous avec un travailleur social). Le CCAS de Vélizy-Villacoublay peut vous proposer ce service si vous avez un lien avec la ville (travail, résidence précédente, famille, etc).

En savoir plus

[Louer un logement sur la ville](#)